

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41
Tous les délégués, sauf
M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, FROELICH, qui étaient
représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER,
M. FEIG
MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E.,
M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 018/2005conseil

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES » - EXERCICE 2005

- *VU l'avis de la commission « finances » du 7 février 2005,*
- *ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « zone d'activités » de l'exercice 2005,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- les crédits d'un montant de 3 546 988,27 €
en dépenses et recettes de fonctionnement
- les crédits d'un montant de 2 998 581,29 €
en dépenses et recettes d'investissement

au titre du budget primitif « zone d'activités » 2005.

**Le président et le trésorier (comptable du trésor) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution de la présente délibération.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 1^{er} mars 2005
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

